
Adresse de la société populaire d'Alès qui s'indigne de l'attentat contre les représentants et fait part de la fabrication de salpêtre, lors de la séance du 30 prairial an II (18 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Alès qui s'indigne de l'attentat contre les représentants et fait part de la fabrication de salpêtre, lors de la séance du 30 prairial an II (18 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 704-705;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14941_t1_0704_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

a la douce consolation d'emporter dans le tombeau un'ame pure et les regrets des hommes vertueux

Hier, représentans, nous celebrâmes la fête de l'Eternel. C'était un spectacle bien touchant, pour les amis du bien public, de voir un peupl' immense confondu, et entonner dans un temple, qui autrefois fut consacré à célébrer des fêtes inventées par le Despotisme Sacerdotal et qui aujourd'hui est dédié à l'Etre Suprême, de le voir, dis-je, à l'envie entonner des hymnes en l'honneur de celui qui était l'objet de la fête. Les cris de vive la Republique, vive la Montagne, s'y sont aussi fait entendre. Les martyrs de la Republique etaient presens : et nos cœurs ont été délicieusement émus d'entendre leurs noms mêlés avec celui de la Divinité.

Puisque vous sçavez si bien affermir la Liberté, et faire le bonheur de vos Commetans, restez, fidelles représentans, restez à votre poste. Vous continuez à bien mériter de la Patrie. De toute part la Republique le déclare : et bientôt l'Europe libre sera obligée de reconnaitre que vous avez bien merité de l'humanité ».

PIERRE (*vice-présid.*), TALLONRAIN (*secrét.*).

6

La société populaire de Varennes-sous-Montsoreau, district de Saumur, département de Maine-et-Loire, félicite la Convention nationale sur le décret sublime du 18 floréal, par lequel elle a déclaré, au nom du peuple français, reconnoître l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'ame; elle exprime aussi son indignation contre les monstres qui ont voulu porter une main parricide sur la représentation nationale; elle invite la Convention à rester à son poste, jusqu'à ce que les tyrans et leurs esclaves soient confondus; elle termine en annonçant qu'elle s'est dévouée gratuitement à l'instruction des jeunes républicains de la campagne, et pour suppléer aux instituteurs dont la commune manque; elle vous demande les livres élémentaires dont elle a besoin pour cette honorable fonction.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (1).

[Varennes-sous-Montsoreau, 10 prair. II] (2).

« Législateurs,

Tandis que vous mettez toutes les vertus à l'ordre du jour, les brigands couronnés mettent partout, à l'ordre du jour, le crime dont ils sont les pères. Tandis que vous proclamez à la face du ciel et de la terre l'existence de l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme, ces antropophages soudoyent de vils assassins pour vous poignarder. Votre morale vertueuse les offusque. Les scélérats n'aiment pas la sagesse, la corruption est leur partage.

Mais continuez, immortels Montagnards, la Raison l'emportera toujours sur la folie. L'Etre

Suprême dont la pensée consolante n'a jamais cessé d'être dans vos cœurs, seconde les généreux efforts que vous faites pour le bonheur des peuples. Son œil éternel veille sur vous et sa main puissante vous sauvera de la rage de vos ennemis.

La Société populaire séante à Varennes sous Montsoreau, district de Saumur, département de Maine et Loire, applaudit avec transport au décret sublime par lequel vous déclarez au nom du peuple français, reconnoître l'existence d'un dieu, et l'immortalité de l'âme.

Nous avons frémi lorsque nous avons appris que des monstres, que l'Enfer a vomi dans sa fureur, ont voulu porter une main parricide sur la Représentation nationale. Mais la divinité dont vous êtes les enfants fera retomber sur ces abominables les maux dont ils voudroient nous accabler. Que ne sommes-nous près de vous, nous vous ferions de nos corps, ainsi que le font nos frères de Paris, un rempart inexpugnable ! Mais nous ne craignons rien, la République entière vous garde. Restez à votre poste jusqu'à ce que les tyrans et leurs esclaves soyent confondus.

Vive à jamais la République une et indivisible ! Vive la Convention ! Vive la Montagne ! »

P.S. Vertueux représentans, la Société populaire de Varennes s'est dévouée gratuitement à l'instruction des jeunes Républicains de notre campagne pour suppléer aux instituteurs dont la commune manque. Elle vous demande les livres élémentaires dont elle a besoin pour cette honorable fonction.

Arrêté en séance publique Decadi 10^e prairial l'an deuxième de la République f^{re} une, indivisible et impérissable, et le second de la mort du tyran ».

MERLET (*présid.*), COUVEX (*secrét.*).

7

La société populaire d'Alais, département du Gard, exprime de nouveau son indignation sur l'horrible attentat dirigé contre les représentans du peuple Robespierre et Collot-d'Herbois; elle applaudit avec transport au décret contre les Anglais et les Hanovriens. « Que le sang de ces esclaves, dit-elle, expie les attentats de l'infame Pitt. » Nous travaillons avec ardeur, ajoute-t-elle, à la fabrication du salpêtre; l'activité redouble dans nos ateliers, et nous portons avec plaisir sur l'autel de la patrie nos offrandes pour la construction du vaisseau que le département du Gard doit armer.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Alais, 15 prair.] (2).

« Citoyens Représentans,

Nous ignorions toute l'étenduë du crime du scélérat ladmiral, quand par nôtre premiere adresse, nous avons transmis à la Convention

(1) P.V., XXXIX, 382.

(2) D XXXVIII, 1.

(1) P.V., XXXIX, 383. Bⁿ, 2 mess.

(2) C 306, pl. 1166, p. 11 et 12; M.U., XLI, 56-57.

l'expression de nos sentimens sur l'assassinat commis envers le Représentant du Peuple, Collot dherbois.

Nous apprenons aujourd'hui par l'interrogatoire de Ladmiral, que son dessein était d'assassiner aussi le représentant du Peuple Robespierre. Nous apprenons encore qu'une nouvelle Corday a voulu attenter à ses jours.

Vertueux Robespierre ! C'est donc pour avoir proclamé les plus beaux principes dont la Nature humaine puisse s'honorer, que les rois qui ne sont faits que pour le crime, ont aiguisé leurs poignards contre toi ! Quel hommage rendu à ta vertu !

Être Suprême ! veille sur les destinées de nos représentans. Fais triompher la liberté, l'égalité, qu'ils défendent et lance ta foudre sur les tyrans.

Legislateurs, vous travaillez pour la vertu, elle confondra le crime. Tous les trônes s'écrouleront, et les forfaits disparaîtront avec eux de dessus la terre. Alors l'univers sera libre et heureux, et ce sera votre ouvrage.

Legislateurs, nous applaudissons avec transport au décret que vous avez rendu contre les anglais et les hanovriens. Que le sang de ces esclaves, expie les attentats de l'infame Pit.

Nous travaillons avec ardeur à la fabrication du salpêtre. L'activité redouble dans nos ateliers; et nous portons avec plaisir sur l'autel de la Patrie, nos offrandes pour la construction du vaisseau, que le Département du Gard doit armer.

Vive la République une et indivisible. Vive la Convention Nationale ! »

DUROC [et 4 signatures illisibles].

[Extrait des délibérations; 15 prair. II]

Il a été fait lecture d'un bulletin de la Convention nationale qui fait le Rapport de l'interrogation de l'infame Admiral assassin de Collot dherbois, dans lequel il confesse que son dessein étoit d'assassiner aussi Robespierre. Il y est fait mention encore, qu'une nouvelle Corday vouloit attenter aux jours de ce grand homme; mais que grâces au génie tutelaire de la République, des jours si précieux nous ont été conservés.

Sur quoy la société par un mouvement spontané s'est levée; et a délibéré qu'il seroit de suite fait une seconde adresse à la Convention Nationale sur cet événement, pour lui donner des nouvelles preuves de son attachement inviolable à la Représentation nationale.

[Mêmes signatures].

8

Le citoyen Rambourg, entrepreneur des forges de Tronçais, département de l'Allier, demande la compensation d'une créance de 36,000 liv., dont il poursuit la liquidation depuis 1790 sur une somme de 44 à 45,000 liv. qu'il doit à la nation pour des bois qui lui ont été livrés pour l'aliment des forges de Tronçais.

Renvoyé au comité des finances (1).

9

La société montagnarde et régénérée de Prades, département des Pyrénées-Orientales, félicite la Convention nationale sur la découverte des conspirations et sur tous ses travaux, particulièrement sur les décrets qui ont mis à l'ordre du jour la justice, la probité et toutes les vertus sociales, qui ont assuré des secours à la vieillesse indigente et au malheur, et proclamé l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme. « Continuez, dit-elle, à parcourir avec la même énergie votre glorieuse carrière, enseignez aux hommes à vivre désormais suivant la nature et la vertu; qu'ils tiennent de vous la liberté, l'égalité, le bonheur; et la postérité, toujours équitable dans ses jugemens, vous décernera le titre auguste des régénérateurs de l'espèce humaine ».

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Prades, s.d.] (2).

« Représentans,

Lorsque cédant au vœu du peuple françois, vous lui donniez une Constitution fondée sur les droits naturels et imprescriptibles de l'homme, vous crûtes devoir la faire précéder de la déclaration de ces droits, que vous proclamâtes en présence de l'Être Suprême.

C'est lui que vous prîtes à témoin de la pureté de vos intentions, c'est sous ses hospices que vous déterminâtes les bases indestructibles de notre liberté et de notre bonheur.

Cependant une faction liberticide méditoit déjà de renverser votre ouvrage, revêtu du masque du patriotisme, forte d'une confiance qu'elle avoit usurpée, elle attaqua les principaux fondemens de la morale publique et les principes éternels gravés dans le cœur de tous les hommes; elle osa traiter de chimères l'existence d'un dieu, l'immortalité de l'âme: elle voulut ainsi nous ravir jusqu'à l'espoir d'une vie future, et ne laisser aucun frein à l'audace et à la fureur des méchans.

C'est étoit fait de la République si vous n'eussiez étouffé dans leur naissance ces principes corrupteurs; car la saine morale et les vertus sont le seul appui des gouvernemens libres.

Grâces à votre énergie et au zèle toujours infatigable des comités de salut public et de sûreté générale, les factieux ont été dans l'impuissance de consommer leurs coupables projets; ils ont été frappés avec la rapidité de la foudre. Les monstres! après avoir détruit jusqu'aux germes de toutes les vertus, ils alloient plonger le poignard dans le cœur des meilleurs républicains et élever un despote sur les ruines de la liberté!

Mais ce n'étoit pas assez d'avoir vengé avec éclat la divinité outragée et les atteintes portées à la morale publique; vous avez du, Représentans annoncer à l'univers que la doctrine de quelques scélérats, salariés par l'infame Pit,

(1) P.V., XXXIX, 384.

(2) C 306, pl. 1166, p. 13.

(1) P.V., XXXIX, 383.